

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 439

27 février 2009

SOMMAIRE

Alapco Luxembourg Holding S.A.	21046	Irus Holding Luxembourg S.à r.l.	21057
Alapco Real Estate Development S.A. ...	21046	Jugendstil S.A.	21068
Alizé Holding S.A.	21068	Kendrick BB Holdings S.à r.l.	21061
Ariata S.A.	21033	Limited Brands International S.à r.l.	21026
Asia Capital Investments II Sàrl	21072	Luxlev S.A.	21061
Batisica S.à.r.l.	21067	Medina Investments S.A.	21034
Befco Investments S.A.	21041	Medina Investments S.A.	21034
Benz Trade S.A.	21031	Melfin B.V.	21046
Berg Holding S.A.	21036	Melfund Group B.V.	21036
"bofrost* Benelux Holding" S.à r.l.	21035	Merrill Lynch Luxembourg Capital Fund- ing S.à r.l.	21071
bofrost* Vertriebs II GmbH	21046	Metropol Investment	21047
Bowes Holding S.à r.l.	21061	Milton Investments S.A.	21072
Bridge Lines S.A.	21068	ML SSG Sàrl	21071
Burgan International Holding S.A.	21071	Moskito Productions S.A.	21031
By Lux Promotions S.à r.l.	21065	Netcleanse International S.A.	21033
Cartonplastgroup Holding SA	21064	Relco Group Holding S.A.	21067
Cerigo Développement S.à r.l.	21057	Robin Two S.A.	21065
Charles River Laboratories Luxembourg	21035	Romford Luxembourg Holding S.à r.l. ...	21057
Charles River Laboratories Luxembourg	21035	SD Worx	21034
Deutsche Girozentrale Holding S.A.	21055	SIFC Development Holding S.à r.l.	21069
Ets. Othmar Gloden S.A.	21071	Starup S.A.	21054
Flanders International S.A.	21046	Suo Tempore AG	21065
Gemini Logistics S.A.	21033	Systemic Area Network	21040
Gemini Logistics S.à r.l.	21033	Tectonix	21068
House Technic S.A.	21070	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.	21042
HTTS - High Tech Trading System Fund	21070	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.	21067
Igloo S.A.	21069	Ynos Invest S.A.	21031
Immoboom s.à r.l.	21072	ZBI SCAIAP Real Estate Partners S.à r.l.	21045
Interagro GmbH	21026		
IQ+ International S.à r.l.	21026		

Limited Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.051.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social de l'associé, Limited (Overseas) Holdings LP, est à inscrire au:

One, Capital Place

George Town, Grand Cayman

Cayman Islands, KY1-1103

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009020131/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Interagro GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 1, Burerwee.

R.C.S. Luxembourg B 103.310.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020169/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

IQ+ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.477.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) AVB Tools B.V., a limited company organised under the laws of the Netherlands, registered with the chamber of commerce in the Netherlands under file number 17079008, having its statutory seat in Beemdstraat 29, 5653MA Eindhoven, the Netherlands and its registered address at Beemdstraat 29, 5653MA Eindhoven, the Netherlands (the Shareholder No 1);

2) Docks B.V., a limited company organised under the laws of the Netherlands, registered with the chamber of commerce in the Netherlands under filenumber 18065215, having its statutory seat in George Perklaan, 7, 5061VN Oisterwijk the Netherlands and its registered address at George Perklaan, 7, 5061VN Oisterwijk the Netherlands (the Shareholder No 2);

3) Paulen B.V., a limited company organised under the laws of the Netherlands, registered with the chamber of commerce in the Netherlands under file number 17155705, having its statutory seat in Mondorfweg 2, 5625LG Eindhoven, the Netherlands and its registered address at Mondorfweg 2, 5625LG Eindhoven, the Netherlands (the Shareholder No 3);

4) Van de Hazen & De Egel Consultancy B.V., a limited company organised under the laws of the Netherlands, registered with the chamber of commerce in the Netherlands under file number 27126774, having its statutory seat in Vivienstraat 6, 2582RT 's- Gravenhage the Netherlands and its registered address at Vivienstraat 6, 2582RT 's- Gravenhage the Netherlands (the Shareholder No 4);

5) De Zierikzeese Olifant B.V., a limited company organised under the laws of the Netherlands, registered with the chamber of commerce in the Netherlands under file number 27182853, having its statutory seat in Hartogstraat 9 a, 2514EP'S-Gravenhage the Netherlands and its registered address at Hartogstraat 9 a, 2514EP'S-Gravenhage the Netherlands (the Shareholder No 5);

all them here represented by Mrs Doris MARLIANI, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearers announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "IQ+ International S.à r.l.", a company with limited liability.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of a Manager A and a Manager B. The daily management may be delegated to one manager by the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and nine.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares are subscribed as follows:

1.- AVB Tools B.V., prenamed, three thousand seven hundred and fifty	(3,750) shares
2.- Docks B.V., prenamed, three thousand seven hundred and fifty	(3,750) shares
3.- Paulen B.V., prenamed, one thousand two hundred and fifty	(1,250) shares
4.- Van de Hazen & De Egel Consultancy B.V., prenamed, one thousand eight hundred and seventy-five	(1,875) shares
5.- De Zierikzeese Olifant B.V., prenamed, one thousand eight hundred and seventy-five	(1,875) shares
TOTAL: twelve thousand five hundred	(12,500) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,900.-.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Partners and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:
ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- 2) The registered office is established in L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) AVB Tools B.V., une société anonyme organisée sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la "chamber of commerce" des Pays-Bas, sous le numéro 17079008, ayant son siège statutaire à Beemdstraat 29, 5653MA Eindhoven, Pays-Bas et son adresse à Beemdstraat 29, 5653MA Eindhoven, Pays-Bas (L'Associé No 1);

2) Docks B.V., une société anonyme organisée sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la "chamber of commerce" des Pays-Bas, sous le numéro 18065215, ayant son siège statutaire à George Perklaan, 7, 5061VN Oisterwijk, Pays-Bas et son adresse à George Perklaan, 7, 5061VN Oisterwijk Pays-Bas (l'Associé No 2);

3) Paulen B.V., une société anonyme organisée sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la "chamber of commerce" des Pays-Bas, sous le numéro 17155705, ayant son siège statutaire à Mondorfweg 2, 5625LG Eindhoven, les Pays-Bas et son adresse à Mondorfweg 2, 5625LG Eindhoven, Pays-Bas (l'Associé No 3);

4) Van de Hazen & De Egel Consultancy B.V., une société anonyme organisée sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la "chamber of commerce" des Pays-Bas, sous le numéro 27126774, ayant son siège statutaire à Vivienstraat 6, 2582RT La Haye, Pays-Bas et son adresse à Vivienstraat 6, 2582RT La Haye, Pays-Bas (l'Associé No 4);

5) De Zierikzeese Olifant B.V., une société anonyme organisée sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la "chamber of commerce" des Pays-Bas, sous le numéro 27182853, ayant son siège statutaire à Hartogstraat 9 a, 2514EP La Haye, Pays-Bas et son adresse à Hartogstraat 9 a, 2514EP La Haye, Pays-Bas (l'Associé No 5);

toutes ici représentées par Madame Doris MARLIANI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquel comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "IQ+ International S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B. La gestion journalière de la Société pourra être délégué par le conseil de gérance à un de ses membres.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille neuf.

Souscription et Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites comme suit:

1.- AVB Tools B.V., prédésignée, trois mille sept cent cinquante	(3.750) parts sociales
2.- Docks B.V., prédésignée, trois mille sept cent cinquante	(3.750) parts sociales
3.- Paulen B.V., prédésignée, mille deux cent cinquante	(1.250) parts sociales
4.- Van de Hazen & De Egel Consultancy B.V., prédésignée, mille huit cent soixante-quinze	(1.875) parts sociales
5.- De Zierikzeese Olifant B.V., prédésignée, mille huit cent soixante-quinze	(1.875) parts sociales
TOTAL: douze mille cinq cents	(12.500) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.900,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-dessus désignées, représentant la totalité du capital souscrit, considérant qu'elles ont été dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des Associés et, ayant déclaré l'Assemblée régulièrement constituée, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MARLIANI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008, LAC/2008/52922. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trois février de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009019818/242/239.

(090020341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Ynos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 113.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009020083/236/11.

(090019927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Benz Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 74.607.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020114/2193/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06787. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Moskito Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 59, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 99.143.

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MOSKITO PRODUCTIONS S.A., une société anonyme (la "Société"), avec son siège social à Bertrange, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.143.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. L'actionnaire unique déclare avoir eu pleine connaissance préalable à l'assemblée de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce dans la mesure nécessaire aux périodes d'envoi des convocations.

II. Que le nom de l'actionnaire unique, celui de son mandataire et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné y restera annexée pour être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement. La procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les personnes prémentionnées restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de Bertrange à Steinsel.

2. Modification afférente des deuxième et troisième alinéas de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de leur conférer la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Steinsel."

"Il pourra être transféré à toute autre adresse de la même commune par simple décision du conseil d'administration."

3. Fixation de l'adresse du siège social.

4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 8.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil en vertu du présent article.

Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non."

Après délibération l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Bertrange à Steinsel.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les deuxième et troisième alinéas de l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de leur conférer la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Steinsel."

"Il pourra être transféré à toute autre adresse de la même commune par simple décision du conseil d'administration."

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à 59, rue Basse, L-7307 Steinsel.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 8.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs, ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil en vertu du présent article.

Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non."

21033

Dépenses

Les frais et dépenses payables en raison des présentes et incombant à la Société sont évaluées à mille cinq cents Euro (€ 1.500,-).

Fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: O. FERRES, H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50775. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009019651/211/76.

(090019944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Netcleanse International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 98.199.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société que Messieurs Patrick Haller et Martin Rutledge et Madame Christine Picco ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la société en date du 30 décembre 2008.

International Corporate Services (Luxembourg) S.À.R.L.

24, rue Jean l'Aveugle

L-1148 LUXEMBOURG

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009020071/520/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Gemini Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gemini Logistics S.A.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 106.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009020076/239/13.

(090020748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Ariata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.835.

Résolution prises par le Conseil d'Administration en date du 17 novembre 2008

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme
Pour ARIATA S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009020178/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Medina Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 43.921.

—
Résolution prises par le Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2008

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Pour extrait conforme
Pour MEDINA INVESTMENTS S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009020188/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09884. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Medina Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 43.921.

—
Extrait des résolutions prises à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 19 décembre 2008

L'Assemblée Générale d'une part, accepte la démission de la fonction d'Administrateur de Monsieur Pierre HOFFMANN, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, avec effet immédiat, d'autre part, l'Assemblée Générale décide de diminuer le nombre d'administrateurs de quatre à trois.

Pour extrait conforme
Pour MEDINA INVESTEMENTS S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009020190/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

SD Worx, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 90.737.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 décembre 2008 que:

- Monsieur Thierry VANBEVER, general manager, demeurant 7, rue Prince Henri L-7727 Colmar-Berg a été nommé à la fonction de Directeur Technique de la société SD Worx S.A.

En vertu de l'article 18 des statuts, le Directeur Technique a pouvoir d'engager la société par sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Jan van den Nieuwenhuizen

Président

Référence de publication: 2009020185/9908/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02258. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Charles River Laboratories Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.388.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.334.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour Charles River Laboratories Luxembourg

SGG S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009020204/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00952. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

"bofrost* Benelux Holding" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 89.121.

Le Bilan au 28/02/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/02/2009.

Pour "bofrost Benelux Holding" S.à r.l.*

J. REUTER

Signature

Référence de publication: 2009020208/517/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09642. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Charles River Laboratories Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.388.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.334.

Le bilan au 30 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Charles River Laboratories Luxembourg
SGG S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009020202/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00949. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Melfund Group B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.943.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020212/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10228. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Berg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.647.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Berg Holding S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.647

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C n° 50 du 14 janvier 2004, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire pour la dernière fois en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial C n° 1859 du 30 juillet 2008.

L'assemblée est présidée par Mme Pascale MARIOTTI, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Nicolas HARS, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Joël FOREST, employé privé, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 3.810 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Présentation:

A: du projet de fusion daté du 13 novembre 2008, prévoyant l'absorption de la société de droit danois dénommée "Dybet ApS", une société privée à responsabilité limitée danoise inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Rubrique Société CVR n° 31048966, ayant son siège social à Frederiksgade 21, 1. DK-1265 Copenhague, Danemark (ci

après nommée "la société absorbée"), par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial C n° 2842 du 27 novembre 2008 et les annexes au Mémorial C n° 2856 du 28 novembre 2008, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 13 novembre 2008, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3. Constatation que les formalités relatives à la fusion ont été accomplies auprès de la société absorbée suivant les lois du Danemark.

4. Approbation du projet de fusion du 13 novembre 2008 publié au Mémorial C n° 2842 du 27 novembre 2008 et décision de réaliser la fusion par absorption de la société absorbée par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion.

5. Constatation de la réalisation de la fusion

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: du projet de fusion daté du 13 novembre 2008, prévoyant l'absorption de la société de droit danois dénommée "Dybet ApS", une société privée à responsabilité limitée danoise inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Rubrique Société CVR n° 31048966, ayant son siège social à Frederiksgade 21, 1. DK-1265 Copenhague, Danemark (ci après nommée "la société absorbée"), par notre Société, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de la société absorbée à notre Société, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial C n° 2842 du 27 novembre 2008 et les annexes au Mémorial C n° 2856 du 28 novembre 2008, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée,

et dont une copie du projet de fusion approuvé par chaque société reste annexée, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte.

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 13 novembre 2008, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion.

Plus particulièrement, l'assemblée est informée que le conseil d'administration de la société a établi des nouveaux comptes renseignant une modification importante du patrimoine entre la date de l'établissement du projet de fusion et la date de la présente assemblée. L'Assemblée générale approuve les comptes tels que modifiés.

Ces rapports et comptes, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société, soit en original soit en projet.

Troisième résolution

L'assemblée constate que les formalités relatives à la fusion ont été accomplies auprès de la société absorbée suivant les lois du Danemark sur le vu d'un certificat établi par le registre de commerce danois en date du 17 décembre 2008, rédigé en danois suivi d'une traduction assermentée en langue allemande, lesquels restent annexés au présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion du 13 novembre 2008 dûment publié au Mémorial C n° 2842 du 27 novembre 2008,

et décide de réaliser la fusion par absorption de la société "Dybet ApS" par notre Société, aux conditions prévues par le projet de fusion.

Dans ce contexte, vu que la Société absorbante détient l'entière part du capital de la Société absorbée, il n'y aura aucune répartition à l'actionnaire de la société absorbée, tel que cela ressort du registre des actions nominatives de la société absorbée, dont une copie reste annexée au présent acte. Il ne sera pas émis de nouvelles actions par la société absorbante et ainsi il n'y aura aucune indication par rapport à la date d'émission et les droits attachés à de nouvelles actions, il ne sera réalisé aucun échange d'actions de la société absorbante contre des actions de la société absorbée, aucun rapport d'échange n'est à calculer et aucun expert ne sera nommé en vue d'émettre un rapport sur le rapport d'échange.

La fusion aura pour conséquence que tous les actifs et passifs de la Société absorbée seront transférés à la Société absorbante.

Parmi les actifs de la Société absorbée figurent les biens immobiliers suivants

I: Sur la commune de HYERES (Var) Chemin départemental 559, "Chalet Jane".

Ladite propriété consistant en une parcelle de terre en nature de bois composée de deux tènements séparés par cette route, savoir:

LE PREMIER TENEMENT: situé au Nord de la Route où sont édifiés:

Une maison de gardien élevée d'un étage sur rez-de-chaussée en mauvais état,

Une maison dénommée "Chalet Jane" élevée d'un étage sur rez-de-chaussée en très mauvais état,

En annexes:

Un bâtiment comportant: cuisine, salle polyvalente élevé sur rez-de-chaussée,

Un bâtiment comprenant une grande salle principale sur rez-de-chaussée.

Vingt Bungalows désaffectés élevés sur rez-de-chaussée comprenant une grande chambre avec sanitaire.

Un ancien réservoir d'eau

LE SECOND TENEMENT: situé au sud de la route et suivant rivage, ne comportant pas de construction

Section	N°	Lieudit	Surface
EC	10	3706 route de l'Almanarre	3ha26a10ca
EC	11	L'Almanare	30a55ca

Contenance totale: 3ha 56a65ca

II: des bâtiments d'habitation, d'exploitation et dépendances, situées sur le territoire de la commune d'AVIGNON (Vaucluse), Domaine de Courtine, figurant au cadastre de ladite commune, savoir:

Section	N°	Lieudit	Surface
CT	582	LE BAS FONDS	05ha 45a 00ca
CT	585	L'ISLE DE MINGOT	04ha 96a 50ca
CV	1	LA TERRE AU DESSOUS DU CHEMIN	00ha 16a 40ca
CV	2	LA TERRE AU DESSOUS DU CHEMIN	06ha 88a 80ca
CV	5	LA TERRE AU DESSOUS DU CHEMIN	00ha 02a 62ca
CV	6	LA TERRE AU DESSOUS DU CHEMIN	00ha 34a 55ca
CV	13	LA TERRE AU DESSOUS DU CHEMIN	00ha 26a 30ca
CV	22	LA TERRE AU DESSOUS DU CHEMIN	00ha 10a 80ca
CV	33	LA TERRE AU DESSOUS DU CHEMIN	00ha 38a 73ca
CV	24	L'ISLE DE MINGOT	12ha 04a 70ca
CV	45	LA TERRE AU DESSOUS DU CHEMIN	00ha 88a 17ca
CV	82	LE BAS FONDS	14ha 71a 95ca
CW	36	LES NOYERS	01ha 14a 30ca
CW	38	LES NOYERS	00ha 00a 16ca
CW	74	LES NOYERS	00ha 15a 58ca
CW	75	LES NOYERS	01ha 40a 02ca
CW	79	LES NOYERS	07ha 16a 65ca
CW	80	LES NOYERS	08ha 14a 40ca
CW	82	LES NOYERS	00ha 65a 30ca
CW	84	LES NOYERS	00ha 06a 88ca
CW	86	LES NOYERS	00ha 09a 33ca
CW	88	LES NOYERS	00ha 23a 27ca
CX	116	L'AIRE	01ha 93a 94ca

Totale surface: 67ha 24a 35ca

Division cadastrale:

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section CW numéro 82, 84, 86 et 88, le cadastre sus indiqué est issu de la division suivante:

CADASTRE AVANT DIVISION			
Section	N°	Lieudit	Surface
CW	37	LES NOYERS	00ha 76a 00ca
CW	40	LES NOYERS	00ha 16a 10ca
CW	41	LES NOYERS	00ha 18a 55ca
CW	58	LES NOYERS	00ha 48a 50ca

CADASTRE APRES DIVISION			
Section	N°	Lieudit	Surface
CW	81	LES NOYERS	00ha 10a 70ca
CW	82	LES NOYERS	00ha 65a 30ca
CW	83	LES NOYERS	00ha 09a 22ca
CW	84	LES NOYERS	00ha 06a 88ca
CW	85	LES NOYERS	00ha 09a 22ca
CW	86	LES NOYERS	00ha 09a 33ca
CW	87	LES NOYERS	00ha 25a 23ca
CW	88	LES NOYERS	00ha 23a 27ca

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section CX numéro 166, le cadastre sus indiqué est issu de la division suivante:

CADASTRE AVANT DIVISION			
Section	N°	Lieudit	Surface
CX	110	L'AIRE	05ha 25a 35ca

CADASTRE APRES DIVISION			
Section	N°	Lieudit	Surface
CX	115	L'AIRE	00ha 46a 07ca
CX	116	L'AIRE	01ha 93a 94ca
CX	117	L'AIRE	02ha 85a 34ca

Ces immeubles prédésignés sont libres de toutes hypothèques/et ou privilèges et/ou droits de résolutions.

Déclaration

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et certifié l'existence de la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbante (notre Société) et du projet de fusion, ainsi que les sociétés qui fusionnent ont approuvé le projet de fusion dans les mêmes termes.

Cinquième résolution

Vu le projet de fusion tel que présenté à l'assemblée des actionnaires de la société absorbée, l'approbation de la fusion et du projet de fusion par la société absorbée dans les mêmes termes, dont une copie en langue danoise et anglaise reste annexée au présent acte,

l'assemblée de la société absorbante constate la réalisation de la fusion à la date de la tenue de la présente assemblée générale approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 11.000,-.

Les parties déclarent que la présente opération de fusion a été faite en exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés commerciales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MARIOTTI, N. HARS, J. FOREST, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2009, LAC/2009/464: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009020365/208/194.

(090021254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Syan Sàrl, Systemic Area Network, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Égalité.

R.C.S. Luxembourg B 144.499.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf le quatorze janvier.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Didier MONESTES, consultant, demeurant à L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Égalité.

Ici représenté par Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "SYSTEMIC AREA NETWORK" en abrégé "SYAN SARL".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services informatiques.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (€12.400.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (€124.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS (€12.400.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique Monsieur Didier MONESTES, préqualifié.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE TROIS CENT EUROS (€1.300.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale:

- 1) se désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances;
- 2) déclare que l'adresse de la société est fixée à L-1456 Luxembourg, 52, rue de l'Egalité.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HITER - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 22 janvier 2009. Relation: MER/2009/112. Reçu soixante-quinze Euros 75.- €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 26 janvier 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009020467/232/87.

(090021114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Befco Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.887.

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée BEFCO INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 84.887, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 20 novembre 2001 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 500 du 29 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice Madame Jacqueline HONYMUS, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

II.- Que les 310 (trois cent dix) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.

2. Le cas échéant, nomination de Monsieur Giorgio SCELSI, administrateur de sociétés, né le 01.01.1943 à Lavagna, demeurant à Monaco, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur, Monsieur Giorgio SCELSI, administrateur de sociétés, né le 1^{er} janvier 1943 à Lavagna, Italie, demeurant professionnellement à MC-98000 Monaco, 7, rue Gabian.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à EUR 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. SEIL, S. BOULARD, J. HONYMUS, J. ELVFNGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} décembre 2008. Relation: LAC/2008/48050. Reçu douze euros (12,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020443/211/66.

(090021354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.431.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société en commandite par actions "VALORE II BY AVERE ASSET MANAGEMENT S.C.A." (the Company), having its registered office at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129431, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg-City, dated June 5th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1755 dated August 20, 2007, the articles of association of which have been amended for the last time by a deed of Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting on behalf of her absent colleague Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated February, 25, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1353 dated June 3, 2008.

The meeting is chaired by Mr Jean Martin Stoffel, licencié et maître en sciences de gestion, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as Secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The present shareholders' meeting has been duly convened by registered letters dated December 19, 2008.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

III.- This attendance list shows that sixty thousand six hundred ninety-three (60.693) limited shares and 2 unlimited shares, representing fifty-two point two one percent (52,21%) of the limited shares and one hundred percent (100%) of the unlimited shares are represented at the present meeting.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

1. Reduction of the share capital by an amount of EUR 11.475.839.- so as to decrease it from its present amount to EUR 148.661.-;

2. Cancellation of the existing limited shares and issue of 1 new limited share of a par value of EUR 1.- for each 0,7497 old limited shares of par value EUR 100.-; allocation of the new limited shares to existing investors prorate of their commitments;

3. Cancellation of the existing unlimited shares and issue of 100 new unlimited shares of a par value of EUR 1.- for each old unlimited shares of par value EUR 100.-; allocation of the new unlimited shares to existing investors prorate of their holdings;

4. Amendment of the first 3 paragraphs of article 5 of the by-laws to read as follows:

The subscribed capital is fixed at EUR 148.661.- (one hundred forty-eight thousand six hundred sixty-one euros) represented by 200 (two hundred) unlimited shares having a face value of EUR 1.- (one euro) each and by 148.461 (one hundred forty-eight thousand four hundred sixty-one) limited shares having a face value of EUR 1.- (one euro) each;

All shares are registered shares.

The authorised capital is fixed at EUR 100.000.000 (one hundred million euros) represented by 100.000.000 (one hundred million) unlimited and limited shares having a face value of EUR 1.- (one euro) each.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unani-
mously and with the consent of the General Partner, decide on the following:

First resolution

The General Meeting resolves to reduce, in respect of the dispositions of article 69(2) of the law of 1915 concerning commercial companies, the share capital of the Company by an amount of EUR 11.475.839.- so as to decrease it from its present amount to EUR 148.661.-.

Second resolution

The General Meeting resolves to cancel the existing limited shares and to issue 1 new limited share of a par value of EUR 1.- for each 0,7497 old limited shares of par value EUR 100.- and the allocation of the new limited shares to existing investors prorate of their commitments.

Third resolution

The General Meeting resolves to cancel the existing unlimited shares and to issue 100 new unlimited shares of a par value of EUR 1.- for each old unlimited shares of par value EUR 100.- and the allocation of the new unlimited shares to existing investors prorate of their holdings.

Fourth resolution

The General Meeting resolves as a consequence of the above mentioned resolutions to amend the first three paragraphs of article 5 of the by-laws to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is fixed at EUR 148.661.- (one hundred forty-eight thousand six hundred sixty-one euros) represented by 200 (two hundred) unlimited shares having a face value of EUR 1.- (one euro) each and by 148.461 (one hundred forty-eight thousand four hundred sixty-one) limited shares having a face value of EUR 1.- (one euro) each; All shares are registered shares.

The authorised capital is fixed at EUR 100.000.000 (one hundred million euros) represented by 100.000.000 (one hundred million) unlimited and limited shares having a face value of EUR 1.- (one euro) each.

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil huit, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VALORE II BY AVERE ASSET MANAGEMENT S.C.A." (la Société), dont le siège social est sis à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte de Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, daté du 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1755 daté du 20 août 2007, les statuts de celle-ci ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1353 daté du 3 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Martin Stoffel, licencié et maître en sciences de gestion, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le Président, désigne comme Secrétaire Mme Isabel DIAS, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutatrice Mme Corinne PETIT, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. La présente assemblée a été dûment convoquée par des lettres recommandées datées du 19 décembre 2008.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

III. La liste de présence montre que les soixante mille six cent quatre-vingt-treize (60.693) actions de commanditaires et deux actions de commandité (2), représentant cinquante-deux virgule vingt et un pourcent (52,21%) des actions de commanditaires et l'intégralité des actions de commandité.

IV. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital de EUR 11.475.839.- afin de le réduire à EUR 148.661.-;

2. Annulation des actions de commanditaire existantes et émission de 1 action de commanditaire nouvelle avec une valeur de EUR 1.- pour chaque 0,7497 actions de commanditaire anciennes avec une valeur de EUR 100.-: attribution des actions de commanditaire nouvelles aux investisseurs existants au prorata de leurs engagements;

3. Annulation des actions de commandité existantes et émission de 100 actions de commandité nouvelles avec une valeur de EUR 1.- pour chaque action de commandité ancienne avec une valeur de EUR 100.-: attribution des actions de commandité nouvelles aux investisseurs existants au prorata de leur détention;

4. Modification de l'article 5 des statuts:

Le capital souscrit est fixé à EUR 148.661 (cent quarante-huit mille six cent soixante et un euros) représenté par 200 (deux cents) actions de commandité avec une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) et par 148.461 (cent quarante-huit mille quatre cent soixante et une) actions de commanditaire avec une valeur nominale de EUR 1.- (un euro).

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000 (cent millions d'euros) représenté par 5.000.000 (cinq millions) actions avec une valeur nominale de EUR 1.- (un euro).

Ces faits exposés et reconnus comme correspondant à la réalité par l'assemblée, les actionnaires, dûment représentés, ont adopté à l'unanimité et avec le consentement du commandité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital souscrit de EUR 11.475.839.- afin de le réduire à EUR 148.661.-.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'annuler les actions de commanditaire existantes et d'émettre 1 action de commanditaire nouvelle avec une valeur de EUR 1.- pour chaque 0,7497 actions de commanditaire anciennes avec une valeur de EUR 100.- et l'attribution des actions de commanditaire nouvelles aux investisseurs existants au prorata de leurs engagements.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'annuler les actions de commandité existantes et d'émettre 100 actions de commandité nouvelles avec une valeur de EUR 1.- pour chaque action de commandité ancienne avec une valeur de EUR 100.- et l'attribution des actions de commandité nouvelles aux investisseurs existants au prorata de leur détention.

Quatrième résolution

L'assemblée décide suite aux résolutions prises ci-dessus de modifier les trois premiers paragraphes de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 148.661 (cent quarante-huit mille six cent soixante et un euros) représenté par 200 (deux cents) actions de commandité avec une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) et par 148.461 (cent quarante-huit mille quatre cent soixante et une) actions de commanditaire avec une valeur nominale de EUR 1.-(un euro).

La société peut racheter ses propres actions endéans les limites de la loi.

Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000 (cent millions euros) représenté par 100.000.000 (cent millions) actions avec une valeur nominale de EUR 1.-(un euro)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. M. Stoffel, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. LAC/2009/380. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 4 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009020390/5770/150.

(090021295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

ZBI SCAIAP Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.663.

1. En date du 2 décembre 2008, l'associé SCAIAP Capital Partners S.à r.l, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a transféré la totalité de ses 4 063 parts sociales à l'associé ZBI Zentral Boden Immobilien AG (ZBI AG), avec siège social au 1A, Karl-Zucker-Strasse, 91052 Erlangen, Allemagne.

En conséquence, ZBI Zentral Boden Immobilien AG (ZBI AG), devient l'associé unique avec 12 500 parts sociales.

2. Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 décembre 2008, l'associé unique a accepté la démission de Peter Herold, avec adresse au 48, Guiollettstrasse, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020303/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Alapco Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.972.

Alapco Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.978.

Nous soussignés, Stimo Consultancy Sàrl, 15 rue Jean Pierre Sauvage L 2514 Luxembourg, dénonçons, avec effet au 31 décembre 2008, le maintien du siège Social à notre adresse, des Sociétés suivantes:

ALAPCO LUXEMBOURG HOLDING SA
ALAPCO REALESTATE DEVELOPMENT SA

Luxembourg, le 21 janvier 2009.
STIMO CONSULTANCY S.à.r.l.
mr drs J.A.H.M de Moor Fb
Expert-comptable

Référence de publication: 2009020243/2193/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11116. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

(090020112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Flanders International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 22.684.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLANDERS INTERNATIONAL S.A.
C. MATHU / I. MOSTADE
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009020200/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB00945. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

bofrost* Vertriebs II GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue Brill.

R.C.S. Luxembourg B 40.939.

Le Bilan au 28/02/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/02/2009.
Pour bofrost Vertriebs II G.m.b.H.*
p.o. J. REUTER

Référence de publication: 2009020210/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09645. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Melfin B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 88.944.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, janvier 2009

Signature.

Référence de publication: 2009020211/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10227. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Metropol Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 144.496.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of January.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"METROPOL" Investment Financial Company Limited, having its registered office at Donskaya Street 13, Building 1, 119049 Moscow, Russia,

duly represented by Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "METROPOL INVESTMENT".

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more managers, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a limited or an unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A managers and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the twelve thousand and five hundred (12.500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "METROPOL" Investment Financial Company Limited".

The sum of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at one (1) the number of managers and further resolved to appoint the following as manager for an unlimited period:

- Mr Dmitry YUZVIKOV, legal consultant, residing in Iriny Levchenko Street, 1, Apt.340, Moscow 123298, Russia.

The sole manager will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by his sole signature.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

"METROPOL" Investment Financial Company Limited, société ayant son siège social Donskaya Street 13, Building 1, 119049 Moscou, Russie,

dûment représentée par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constitué comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "METROPOL INVESTMENT".

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux

survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "METROPOL" Investment Financial Company Limited.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à un (1), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérant pour une période indéterminée:

- Monsieur Dmitry YUZVIKOV, juriste, demeurant Iriny Levchenko Street, 1, Apt.340, Moscou 123298, Russie.

Le gérant se voit confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/965. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 04 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009020395/239/397.

(090021072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Starup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.057.

L'an deux mille huit, Le vingt-neuf décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STARUP S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 213 du 27 mars 1999, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 12 juin 2002 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, numéro 1535 du 24 octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 68.057, au capital social de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (EUR 99.157,41), représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophia GURY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086, Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Lionel CREPPE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "STARUP S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "STARUP S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

- La société anonyme "SERVICES GENERAUX DE GESTION (SUISSE) S.A.", ayant son siège social à CH 1211 Genève 11, 7, rue de l'Arquebuse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Genève sous le numéro 00758/1979.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. François, S. Gury, L. Creppe, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. LAC/2009/449. Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009020420/227/70.

(090021417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Deutsche Girozentrale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 11.369.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahr zweitausendacht, am dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz zu Mersch.

IST ERSCHIENEN:

„DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.“, eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy, registriert im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 9.462,

hier vertreten durch Herrn Paul Diederich, Controller, wohnhaft in 34, rue J.B. Esch, L-1473 Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxembourg am 18. Dezember 2008.

Welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Komparentin und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Erschienenene, hier vertreten wie oben erwähnt, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu Protokoll zu nehmen:

- Dass am 17. Oktober 1973, vor dem Notar Charles-Henri-Théodore Funck die Gesellschaft „Deutsche Girozentrale Holding S.A.“ gegründet wurde, deren Satzung im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 209 vom 26. November 1973 veröffentlicht, und abgeändert worden ist, gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Hellinckx, mit damaligem Amtswohnsitz in Luxembourg, am 15. Oktober 1990, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 118 vom 11. März 1991, gemäss Beschlusses der Aktionäre vom 19. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations, Nummer 46 vom 9. Januar 2002, sowie gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen, am 28. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés des Associations, Nummer 1804 vom 20. Dezember 2002;

- Dass diese Gesellschaft mit einem Kapital von fünf Millionen Deutsche Mark (DM 5.000.000,00) aufgeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nennwert von zweihundertfünfzig Deutsche Mark (DM 250,00) je Aktie gegründet worden ist, das durch den Beschluss der Aktionäre vom 19. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 46 vom 9. Januar 2002, in ein Kapital von zweimillionenfünfhundertsechszwanzigtausendvierhundertneunundfünfzig Euro und einundvierzig Cents (EUR 2.556.459,41) aufgeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien ohne Nennwert umgewandelt worden ist;

- Dass das Aktienregister der genannten Gesellschaft „Deutsche Girozentrale Holding S.A.“ ausweist, dass alle Aktien in der Hand der Komparentin vereinigt worden sind;

- Dass die Komparentin als einziger Aktionär ausdrücklich die Auflösung der Gesellschaft „Deutsche Girozentrale Holding S.A.“ vornehmen möchte;

- Dass sie in voller Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage der Gesellschaft „Deutsche Girozentrale Holding S.A.“ handelt;

- Dass sie den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar der Gesellschaft volle und ausdrückliche Entlastung erteilt für ihr Mandat bis zu diesem Tag;

- Dass sie die gesamten Aktiva der Gesellschaft übernommen hat, dass die bekannten Passiva der oben genannten Gesellschaft entweder bezahlt oder zurückgestellt worden sind und dass demzufolge die Auflösung der Gesellschaft „Deutsche Girozentrale Holding S.A.“ abgeschlossen ist, dies unter der Bedingung, dass die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als einziger Aktionär und Liquidator, sich ausdrücklich verpflichtet die noch eventuell bestehenden Passiva der Gesellschaft zu übernehmen.

Aufgrund dieser Gegebenheiten hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft „Deutsche Girozentrale Holding S.A.“ festgestellt.

Die Dokumente und Schriftstücke der aufgelösten Gesellschaft werden während fünf Jahren bei der „DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.“ unter der Adresse 38, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg aufbewahrt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Munsbach am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung der Urkunde an den Vertreter der Komparentin, hat dieser mit Uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. DIEDERICH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2008. Relation: MER/2008/2074. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Mersch, den 19. Januar 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009020426/243/59.

(090021010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Irus Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.684.430,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.972.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009020449/242/13.
(090021308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Cerigo Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 144.017.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53980 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009020437/211/12.
(090021600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Romford Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.661.064,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 117.406.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of January.
Before US Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1- Mr. Joseph Cosgrave, born in Dublin on March 31st, 1959, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Ireland;

2- Mr. Peter Cosgrave, born in Dublin on May 30th, 1960, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland; and

3- Mr. Michael Cosgrave, born in Dublin on December 7th, 1962, residing at 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Ireland,

here represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies established on January 26, 2009.

The said proxies, signed "we varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Romford Luxembourg Holding S.à r.l." (hereafter the "Company"), registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 117.406, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on June 14th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1635 of August 29th, 2006, and amended for the last time by a deed of the undersigned notary on October 5th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 154 of January 19th, 2008.

II. The Company's share capital is set at one hundred thousand two hundred and sixty-six British Pounds (£ 100,266.-) represented by five thousand eight hundred and ninety-eight (5,898) shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen million five hundred and sixty thousand seven hundred and ninety-eight British Pounds (£ 13,560,798.-) in order to raise it from its present amount of one hundred thousand two hundred and sixty-six British Pounds (£ 100,266.-) to thirteen million six hundred and sixty-one thousand and sixty-four British Pounds (£ 13,661,064.-) by creation and issue of seven hundred and ninety-seven thousand six hundred and ninety-four (797,694) new shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr. Joseph Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares to subscribe to two hundred and sixty-five thousand eight hundred and ninety-eight (265,898) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of four million five hundred and twenty thousand two hundred and sixty-six British Pounds (£ 4,520,266.-) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "First Contribution") in the total amount of four million five hundred and twenty thousand two hundred and seventy-four British Pounds and twenty-nine Pence (£ 4,520,274.29), owed by the Company to Mr. Joseph Cosgrave, and resulting from a declaration of the receiver of the First Contribution dated January 26, 2009, as well as from a declaration of the contributor of the First Contribution dated January 26, 2009.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The excess contribution of eight British Pounds and twenty-nine Pence (£ 8.29) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

Thereupon, Mr. Peter Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares to subscribe to two hundred and sixty-five thousand eight hundred and ninety-eight (265,898) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of four million five hundred and twenty thousand two hundred and sixty-six British Pounds (£ 4,520,266.-) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Second Contribution") in the total amount of four million five hundred and twenty thousand two hundred and seventy-four British Pounds and twenty-nine Pence (£ 4,520,274.29), owed by the Company to Mr. Peter Cosgrave, and resulting from a declaration of the receiver of the Second Contribution dated January 26, 2009, as well as from a declaration of the contributor of the Second Contribution dated January 26, 2009.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The excess contribution of eight British Pounds and twenty-nine Pence (£ 8.29) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

Thereupon, Mr. Michael Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares to subscribe to two hundred and sixty-five thousand eight hundred and ninety-eight (265,898) new shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of four million five hundred and twenty thousand two hundred and sixty-six British Pounds (£ 4,520,266.-) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Third Contribution") in the total amount of four million five hundred and twenty thousand two hundred and seventy-four British Pounds and twenty-nine Pence (£ 4,520,274.29), owed by the Company to Mr. Michael Cosgrave, and resulting from a declaration of the receiver of the Third Contribution dated January 26, 2009, as well as from a declaration of the contributor of the Third Contribution dated January 26, 2009.

A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

The excess contribution of eight British Pounds and twenty-nine Pence (£ 8.29) is allocated to the legal reserve of the Company, in order to round down the amount of the share capital.

Effective implementation of the contribution

Mr. Joseph Cosgrave, through his proxyholder, declares that:

- he is the unrestricted owner of the First Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the First Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the First Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Mr. Peter Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares that:

- he is the unrestricted owner of the Second Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Second Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Second Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Mr. Michael Cosgrave, prenamed, through his proxyholder, declares that:

- he is the unrestricted owner of the Third Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;

- the transfer of the Third Contribution is effective today without qualification; and
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Third Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

"The share capital is set at thirteen million six hundred and sixty-one thousand and sixty-four British Pounds (£ 13,661,064.-) represented by eight hundred and three thousand five hundred and ninety-two (803,592) shares of seventeen British Pounds (£ 17.-) each."

Estimate

For the purpose of registration, the increased capital of thirteen million five hundred and sixty thousand seven hundred and ninety-eight British Pounds (£ 13,560,798.-) is valued at fourteen million four hundred eighty-five thousand three hundred sixteen Euro (€ 14.485.316.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1- M. Joseph Cosgrave, né à Dublin le 31 mars 1959, résidant à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;
- 2- M. Peter Cosgrave, né à Dublin le 30 mai 1960, résidant à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Irlande; et
- 3- M. Michael Cosgrave, né à Dublin le 7 décembre 1962, résidant au 7, Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande, ici représentés par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 26 janvier 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Romford Luxembourg Holding S.à r.l." (ci-après la "Société"), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.406, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1635 du 29 août 2006 et modifié pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire, daté du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 154 du 19 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille deux cent soixante-six Livres Sterling (£ 100.266.-) représenté par cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (5.898) parts sociales d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social par un montant de treize millions cinq cent soixante mille sept cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (£ 13.560.798,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille deux cent soixante-six Livres Sterling (£ 100.266.-) à treize millions six cent soixante et un mille soixante-quatre Livres Sterling (£ 13.661.064,-) par la création et l'émission de sept cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (797.694) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, M. Joseph Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à deux cent soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (265.898) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de quatre millions cinq cent vingt mille deux cent soixante-six Livres Sterling (£ 4.520.266,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après le "Premier Apport") d'un montant total de quatre millions cinq cent vingt mille deux cent soixante-quatorze Livres Sterling et vingt-neuf Pence (£ 4.520.274,29)

détenue par M. Joseph Cosgrave envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire du Premier Apport datée du 26 janvier 2009 ainsi que d'une déclaration de l'apporteur datée du 26 janvier 2009.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

L'apport excédentaire de huit Livres Sterling et vingt-neuf Pence (£ 8,29) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Sur ce, M. Peter Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à deux cent soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (265.898) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de quatre millions cinq cent vingt mille deux cent soixante-six Livres Sterling (£ 4.520.266,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après le "Deuxième Apport") d'un montant total de quatre millions cinq cent vingt mille deux cent soixante-quatorze Livres Sterling et vingt-neuf Pence (£ 4.520.274,29) détenue par M. Peter Cosgrave envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire du Deuxième Apport datée du 26 janvier 2009 ainsi que d'une déclaration de l'apporteur datée du 26 janvier 2009.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

L'apport excédentaire de huit Livres Sterling et vingt-neuf Pence (£ 8,29) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Sur ce, M. Michael Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à deux cent soixante-cinq mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (265.898) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de quatre millions cinq cent vingt mille deux cent soixante-six Livres Sterling (£ 4.520.266,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après le "Troisième Apport") d'un montant total de quatre millions cinq cent vingt mille deux cent soixante-quatorze Livres Sterling et vingt-neuf Pence (£ 4.520.274,29) détenue par M. Michael Cosgrave envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire du Troisième Apport datée du 26 janvier 2009 ainsi que d'une déclaration de l'apporteur datée du 26 janvier 2009.

Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

L'apport excédentaire de huit Livres Sterling et vingt-neuf Pence (£ 8,29) est alloué à la réserve légale de la Société, afin d'arrondir le montant du capital social.

Réalisation effective de l'apport

M. Joseph Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare que:

- Il est le plein propriétaire du Premier Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Le transfert du Premier Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession du Premier Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

M. Peter Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare que:

- Il est le plein propriétaire du Deuxième Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Le transfert du Deuxième Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession du Deuxième Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

M. Michael Cosgrave, prénommé, par son mandataire, déclare que:

- Il est le plein propriétaire du Troisième Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Le transfert du Troisième Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession du Troisième Apport et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à treize millions six cent soixante et un mille soixante-quatre Livres Sterling (£ 13.661.064,-) représenté par huit cent trois mille cinq cent quatre-vingt-douze (803.592) parts sociales d'une valeur nominale de dix-sept Livres Sterling (£ 17,-) chacune".

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital augmenté de treize millions cinq cent soixante mille sept cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (£ 13.560.798,-) est évalué à quatorze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille trois cent seize Euros (€ 14.485.316,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 janvier 2009. Relation: ECH/2009/105. Reçu soixante-quinze euros 75,00,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 02 février 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009020434/201/208.

(090020966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Luxlev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 11, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 60.493.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009020431/239/12.

(090021562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**Kendrick BB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bowes Holding S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.858.

In the year two thousand eight, the fourteenth day of November,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of Bowes Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141 858 (the Company). The Company has been incorporated on August 20, 2008 pursuant to a deed of Maître Karine Reuter, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2519 of October 15, 2008.

There appeared, Battle Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141 855 (the Sole Partner),

hereby represented by Mr Regis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 14, 2008,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into Kendrick BB Holdings S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles).

2. Designation of the Company's current manager, Manacor (Luxembourg) S.A., as class B manager and appointment of Falcon Investment Advisors, LLC as class A manager of the Company for an unlimited period.

3. Amendment of Article 8, first paragraph, of the Articles.

4. Amendment of Article 9, third paragraph, of the Articles.

5. Amendment of Article 17 of the Articles.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to change the Company's name into Kendrick BB Holdings S.à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Kendrick BB Holdings S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée."

Second resolution

The Sole Partner resolves to designate the Company's current manager, Manacor (Luxembourg) SA., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9 098, as class B manager and to appoint Falcon Investment Advisors, LLC, 21 Custom House Street, Boston, MA 02110, the United States of America, with immediate effect as class A manager of the Company for an unlimited period.

As a consequence of the above designation and appointment, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Falcon Investment Advisors, LLC, class A manager;
- Manacor (Luxembourg) S.A., class B manager.

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend article 8, first paragraph, of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one class A manager and one class B manager or (ii) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand Euro (EUR 3,000) on a per transaction basis."

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to amend article 9, third paragraph, of the Articles which shall henceforth read as follows:

"Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting."

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to amend article 17 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the partners within two months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the partners must refund the excess to the Company."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,800.-Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le quatorze novembre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Bowes Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 858 (la Société). La Société a été constituée le 20 août 2008 par acte de Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ?-2519 du 15 octobre 2008.

A comparu,

Battle Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 855 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Regis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en Kendrick BB Holdings S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts).

2. Désignation du gérant actuel de la Société, Manacor (Luxembourg) S.A., comme gérant de classe B et nomination de Falcon Investment Advisors, LLC en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

3. Modification de l'article 8, premier paragraphe, des Statuts.

4. Modification de l'article 9, troisième paragraphe, des Statuts.

5. Modification de l'article 17 des Statuts.

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en Kendrick BB Holdings S.à r.l. et décide de modifier et par la présente modifie l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Kendrick BB Holdings S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de désigner le gérant actuel de la Société, Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée selon les lois de du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9 098 comme gérant de classe B de la Société et de nommer Falcon Investment Advisors, LLC, 21 Custom House Street, Boston, MA 02110, Etats-Unis d'Amérique, avec effet immédiat en tant que gérant de classe A de la Société pour une période indéterminée.

En conséquence de la désignation et de la nomination ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Falcon Investment Advisors, LLC, gérant de classe A;
- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant de classe B.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8, premier paragraphe, des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou (ii) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de trois mille euros par transaction."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9, troisième paragraphe, des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17. Dividende intérimaire.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(i) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(ii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(iv) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ 1.800.- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2008 Relation: LAC/2008/46868 Reçu douze euros (12, €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009020411/211/175.

(090021418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Cartonplastgroup Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009020412/220/12.

(090020975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Suo Tempore AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 129.831.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 4. Februar 2009.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2009020242/231/13.

(090020693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

By Lux Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 120.114.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020240/1439/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA04029. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Robin Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 88.350.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, den einundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft "PUNTA PLATA CORPORATION", mit Sitz in Victoria, Mahe, Francis Rachel Street, Oliaji Trade Centre, 1st floor, Suite 13, eingetragen im Gesellschaftsregister von Victoria, Mahe (Republik der Seychellen) als International Business Company unter der Nummer 016837,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Jean Paul KILL, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.

Die erschienene Partei, vertreten wie hiervoor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft "ROBIN TWO S.A.", mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 88.350, (hiernach die "Gesellschaft"), gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxembourg, am 17. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1402 vom 27. September 2002.

II.- Dass das Gesellschaftskapital einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Euro (1.000,- EUR) pro Aktie.

III.- Dass die erschienene Partei, vertreten wie hiervoor erwähnt, alleinige Aktieninhaberin (die "Alleingeschafterin") der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Alleingeschafterin beschließt die Gesellschaft, rückwirkend zum 31. Dezember 2008, aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Alleingeschafterin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass die Alleingeschafterin, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Inhaberaktien annulliert worden sind.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zither, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Deutsch und Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die deutsche Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of January.

Before the undersigned notary M^e Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company "PUNTA PLATA CORPORATION", with registered office in Victoria, Mahe, Francis Rachel Street, Oliaji Trade Centre, 1st floor, Suite 13, inscribed in the Copanies' Registry of Victoria, Mahe (Republic of Seychelles) as International Business Company under the number 016837,

here duly represented by Mr. Jean Paul KILL, attorney-at-law, professionally residing in L-1528 Luxemburg, 22-24, boulevard de la Foire.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the public limited company "ROBIN TWO S.A.", with registered office in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxemburg, section B, under the number 88.350, (hereinafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxemburg, on the 17th of July 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1402 of the 27th of September 2002.

II.- That the corporate capital is set at one hundred thousand Euros (100,000.- EUR), divided into one hundred (100) shares with a par value of one thousand Euros (1,000.-EUR) each.

III.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company.

IV.- That the Sole Shareholder decides to dissolve and to liquidate the Company, with retroactive effect on December 31st, 2008.

V.- That the Sole Shareholder is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

VI.- That the Sole Shareholder, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that he will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII.- That fully discharge is given to the board of directors and the statutory auditor for the performance of their mandates up to this date.

VIII.- That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX.- That the bearer shares have been cancelled.

X.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks German and English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in German followed by a English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed has been drawn up in Alzingen, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said has signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: KILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/411. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 4. Februar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009020429/231/98.

(090021216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.431.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009020451/5770/12.

(090021296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Relco Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 57.837.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 8/2009 en date du 8 janvier 2009 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Boite postale 320

L-2013 Luxembourg

Référence de publication: 2009020459/208/15.

(090021223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 534.936.900,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009020445/242/13.

(090021359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Tectonix, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.864.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009021497/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00680. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Alizé Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.596.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009021493/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10253. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Bridge Lines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.763.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 décembre 2008

Le Conseil d'Administration décide de conférer le mandat de Dirigeant Maritime à Mme Rebecca ANDRIES, demeurant à L-8071 Bertrange, 16 Cité Riedgen.

Dorénavant Madame Rebecca ANDRIES en sa qualité de déléguée à la gestion journalière pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Carine REUTER

Administrateur

Référence de publication: 2009021465/750/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Jugendstil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 59.016.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société lors de l'assemblée générale du 11 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société, tenue à Luxembourg le 11 décembre 2008, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- l'assemblée accepte la démission avec effet au 10 décembre 2008 de Madame Delphine Korsec de sa fonction d'administrateur de la société

- l'assemblée décide de nommer Monsieur Sylvain Elias, juriste, né à Etterbeek (Belgique) le 02.11.1981 et demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009021467/3566/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Igloo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.513.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 décembre 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Benoît GEORIS de son poste d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2008.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur José CORREIA, résidant professionnellement au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2008.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Fabio MAZZONI de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009021432/6341/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 38.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Extrait des résolutions circulaires des associés de la Société datées du 4 Septembre 2008

En vertu des résolutions circulaires des actionnaires de la société datées du 4 Septembre 2008, il a été décidé comme suit:

1. Acceptation de la démission de Christian Christensen de son poste de Gérant de la Société;
2. Nomination de Marion Géniaux, ayant pour adresse professionnelle 10B, Rue des Mérovingiens ZI Bourmicht L-8070 Luxembourg, à la fonction de Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 27/10/2008.

Fabrice Coste
Manager

Référence de publication: 2009021460/8786/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**HTTS - High Tech Trading System Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 137.390.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le trois décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Britta Weickgenannt, demeurant professionnellement à Luxembourg

Agissant pour et au nom de:

Drumbrush Properties Corp, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Et de HTTS Management Global Partner S. à r.l. ayant son siège social à Luxembourg

en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées demeurées annexées aux présentes.

Laquelle a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 4 mars 2008, enregistré à Luxembourg ACle 7 mars 2008

Relation: LAC/2008/9931a été constituée HTTS - High Tech Trading System Fund.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement que plusieurs erreurs matérielles ont été commises dans l'acte tant dans la version française que dans la version anglaise concernant le nom de l'Associé commandité

En conséquence, la comparante a requis le notaire soussigné d'acter que: l'associé commandité est HTTS Management Global Partner S. à r.l. et non pas HTTS Management General Partner S. à r.l. comme indiqué erronément dans le corps de l'acte constitutif.

Qu'en conséquence il convient de lire le nom de l'associé commandité comme suit HTTS Management Global Partner S. à r.l. et de procéder aux rectifications nécessaires auprès de quiconque et partout où il appartiendra

Dont acte, fait à Luxembourg au jour susmentionné.

Après lecture de l'acte faite au comparant, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. SASSE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 décembre 2008. Relation : LAC/2008/49008. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009022667/211/35.

(090022551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

House Technic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9674 Nocher, 9, Cité Am Stellpad.

R.C.S. Luxembourg B 95.441.

—
Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.02.2009.

Pour la société HOUSE TECHNIC SA

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009021481/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06353. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

ML SSG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 77.491.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009021485/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10780. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 106.419.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009021484/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10785. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Ets. Othmar Gloden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 2-8, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 69.914.

Les comptes annuels établis au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.02.2009.

Pour la société ETS. OTHMAR GLODEN SA

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009021479/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06343. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Burgan International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.806.

Le bilan au 30.09.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour ordre

EUROPE FIDICIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009021478/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00442. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Immoboom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 134.881.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour ordre
EUROPE FIDICIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009021477/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00443. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Asia Capital Investments II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.518.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020179/8901/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01437. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Milton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.714.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MILTON INVESTMENTS S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009020199/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01286. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.
